

pétrolifères de l'Ouest ne sont pas exploités et les producteurs ont facilement convaincu le nouveau ministre de duper le consommateur canadien au profit des sociétés pétrolières.

Madame le Président, la solution évidente consiste à augmenter la capacité du pipe-line trans-canadien afin que notre pétrole brut atteigne les marchés de l'Est. Nous créerions des emplois dans les aciéries et dans la construction, les producteurs de l'Ouest feraient de meilleures ventes, le Canada et les provinces de l'Ouest augmenteraient leurs recettes et notre balance des paiements se rétablirait.

* * *

LES BANQUES

LES RESPONSABILITÉS ENVERS LES PETITS EXPLOITANTS

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, je prends la parole parce que, tout comme bon nombre de députés d'en face aussi bien que de ce côté-ci de la Chambre, j'ai reçu ces derniers mois des appels de la part de petits exploitants, de petits entrepreneurs, qui éprouvent des difficultés parce que les banques ou les établissements de prêt exigent le remboursement de leurs emprunts. A cause de la récession qui frappe l'économie mondiale, les taux d'intérêts ont augmenté dans notre pays ce qui a causé des problèmes à tous les Canadiens. Le gouvernement a pris des mesures afin de protéger ceux qui sont le plus durement frappés, par exemple les propriétaires, les petits exploitants et les agriculteurs. Nous avons notamment adopté le programme des 6 et 5 p. 100 qui a pour principe que tous les Canadiens ont le devoir de conjuguer leurs efforts pour redresser notre économie.

Nos institutions financières ont un rôle vital à jouer à cet égard, madame le Président, et nous espérons qu'à une époque où les banques estiment peut-être avoir consenti trop de leurs prêts, que ce soit sur le marché international ou national, elles n'oublieront pas leurs responsabilités envers les simples citoyens canadiens, les propriétaires, les petits exploitants et les agriculteurs. Nous avons tous le devoir de coopérer pour sortir de la récession.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LES SOCIÉTÉS HYPOTHÉCAIRES GREYMAC ET SEAWAY

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le gouvernement du Canada savait déjà, en mars 1982, que les activités des sociétés Greymac et Seaway contrevenaient aux dispositions de la loi sur les compagnies de prêt et de la loi sur les compagnies fiduciaires. Pourtant, il a délibérément permis à ces entreprises de continuer à soustraire de l'argent à des clients qui ne se doutaient de rien et de poursuivre leurs activités avec négligence et insouciance, jusqu'à ce que le gouvernement de l'Ontario intervienne pour y mettre un terme. En vertu de la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, le gouvernement fédéral a le pouvoir de supprimer l'assurance-dépôts des sociétés membres. La Greymac et la Seaway étaient des membres, pourtant elles continuent à jouir des faveurs du gouvernement.

Article 21 du Règlement

Madame le Président, il faut imputer à ce gouvernement la perte de millions de dollars subie par des particuliers, des municipalités et des conseils scolaires, à qui on avait laissé croire que ces entreprises étaient honnêtes. Le gouvernement a l'obligation, puisqu'il a décidé sans équivoque de permettre à ces sociétés de continuer à fonctionner, de dédommager tous ceux qui ont été induits en erreur parce qu'il a refusé d'agir avec sérieux.

* * *

● (1410)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES MOYENS DE PRODUIRE DES ÉMISSIONS EN ANGLAIS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de traiter d'un problème que nous éprouvons au Nouveau-Brunswick en matière de diffusion. Je voudrais signaler au ministre des Communications (M. Fox) le fait que, après toutes ces années, les Canadiens du Nouveau-Brunswick, surtout ceux de nord de la province, estiment qu'il est grand temps, vous le comprendrez, madame le Président, que la Société Radio-Canada accorde les fonds nécessaires à l'installation de studios de production pour le réseau anglais de Radio-Canada.

J'implore le CRTC, le ministère des Communications et Radio-Canada d'envisager sérieusement l'octroi des permis et des autorisations voulues pour que Radio-Canada puisse faire construire les installations nécessaires dans cette province, qui sera sûrement la dernière de toutes à être dotée des moyens de produire des émissions de télévision. En même temps, je voudrais inviter la société de Radio-Canada à achever la construction de ses installations de diffusion des émissions radiophoniques de langue anglaise dans la province.

* * *

L'AGRICULTURE

LES RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DES PROVINCES RELATIVEMENT À LA CONSERVATION DES SOLS

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, en novembre dernier, l'ARAP a publié un rapport intitulé: «Land Degradation and Soil Conservation Issues on the Canadian Prairies.» En voici un passage tiré de la page 18:

Près de quatre décennies se sont écoulées depuis tout effort concerté pour la conservation des sols au Canada. De toute évidence, il est indispensable que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux prennent des mesures efficaces pour remédier aux problèmes posés par la dégradation des sols.

Il y a lieu de blâmer le gouvernement qui a dévalorisé l'ARAP au fil des années et dont le peu d'intérêt se manifeste par les fonds mesquins attribués à la recherche agricole de même qu'à la mise à pied récente de 26 chercheurs décriés par le ministre dans l'Ouest. Comme on le signale dans le rapport, ce problème est imputable au gouvernement fédéral comme aux gouvernements provinciaux. Faute de collaboration et de coordination entre ces paliers de gouvernement, il n'y aura jamais de programme efficace de recherche et de développement dans le domaine de la dégradation des terres et la conservation des sols.